

POUR UN SPORT DURABLE

Dès 2004, la Mairie de Cannes s'est engagée dans une démarche active en termes de développement durable, concrétisée par la mise en œuvre d'un premier Agenda 21 de 2008 à 2013, puis d'un second Agenda 21 dès 2014.

Forte de ces engagements, la Mairie de Cannes propose, à tout organisateur de manifestation sportive se déroulant sur le territoire de la commune, un plan d'actions détaillées, afin de l'aider à entrer dans une démarche développement durable.

Ces actions intègrent des préoccupations d'ordres environnemental, économique et sociétal et sont en adéquation avec les principes énoncés dans l'Agenda 21. Elles sont déclinées par thématique :

- sensibilisation/éducation/formation,
- communication,
- mesures à prendre sur le lieu de la manifestation,
- transports,
- restauration/ravitaillement/hébergement,
- sécurité/prévention/santé/solidarité,
- évaluation de la démarche.

Dans une logique d'amélioration continue, la démarche éco responsable se veut progressive et participative, afin de minimiser notre impact sur l'environnement et donner une impulsion de durabilité à toute manifestation.

L'objectif de cette démarche est de proposer un référentiel adaptable à toute manifestation sportive afin d'en limiter l'empreinte écologique.

THEMATIQUE	ACTIONS PROPOSEES	INDICATEURS	ACTIONS CHOISIES N°
<p><u>I – EDUCATION – FORMATION - SENSIBILISATION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DES MEMBRES DE L'ORGANISATION (RESPONSABLES, EMPLOYES, BENEVOLES) ➤ DES PARTENAIRES ET FOURNISSEURS ➤ DES PARTICIPANTS ET DES PUBLICS ➤ ANIMATION ECO-CITOYENNETE ➤ DISPOSITIF DE SENSIBILISATION 	<p><i>L'organisation d'une manifestation sportive écoresponsable nécessite en amont la sensibilisation et l'éducation de tous les participants, concurrents, partenaires et bénévoles aux pratiques durables.</i></p> <p><i>Choisir au moins 5 actions dont l'action obligatoire n° 1 dans la rubrique I- EDUCATION-FORMATION-SENSIBILISATION :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Préciser l'engagement développement durable dans les contrats de partenariat. 2. Inscrire le développement durable dans les statuts et règlements de l'association ou société organisatrice de la manifestation 3. Constituer une équipe green team et mettre en place une commission développement durable 4. Publier la charte Développement Durable de l'organisateur 5. Identifier un interlocuteur « développement durable » au sein de l'organisation. 6. Organiser des réunions de sensibilisation au développement durable avec toutes les parties prenantes de la manifestation. 7. Identifier et assurer la formation du personnel et des bénévoles, afin qu'ils soient concernés et impliqués. 8. Présenter l'intérêt de la démarche sur le plan environnemental et rappeler les éco gestes demandés (tri des déchets, économie d'énergie, d'eau, modes de transport «doux»). 9. Inclure dans le cahier des charges de la manifestation des engagements en matière de développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes engagées dans la démarche éco responsable. - Nombre de personnes formées ou sensibilisées - Nombre et fréquentation des stands de sensibilisation. - Existence d'un site Internet et présentation de la démarche développement durable sur ce site. - Retombées presse. 	

**III - MESURES A PRENDRE
SUR LE LIEU DE LA
MANIFESTATION.**

➤ **INSTALLATIONS
GENERALES**

➤ **SIGNALÉTIQUE**

➤ **MOYENS
TECHNIQUES**

19. Optimiser le format des documents pour limiter le nombre et la taille des supports papiers ;
20. Bien évaluer le nombre de tirages papier ;
21. Intégrer des critères environnementaux pour le choix des impressions, sélectionner un imprimeur éco labellisé.

Choisir au moins 3 actions dont l'action obligatoire n° 22 dans la rubrique : MESURES A PRENDRE SUR LE LIEU DE LA MANIFESTATION

22. Mettre en place le tri sélectif (avant, pendant et après la manifestation).

23. Prendre des mesures de protection du site.
24. Pendant la manifestation : faire des annonces micro pour sensibiliser aux éco-gestes mis en place.
25. Installer des stands relatifs à l'éco-citoyenneté.
26. Utiliser une signalétique durable.
27. Limiter les consommations d'eau et d'électricité.
28. Utiliser des technologies économes en énergie (ex : LED).
29. Délimiter des zones propres de tri des déchets
30. Déterminer les interventions de l'équipe « green team » pendant la manifestation
31. Pénaliser les concurrents non respectueux (exemple : temps additionnel)
32. Utiliser de toilettes sèches, pour proposer des sanitaires plus propres et écologiques. Cette mesure permet de limiter à la fois les consommations en eau, l'usage de produits chimiques et la production de déchets d'assainissement, tout en valorisant les déchets organiques en compost.

- Fiches techniques des sites et du matériel utilisé.
- Evaluation des consommations d'eau et d'électricité.
- Origine, nature, masse, volume des déchets produits, triés et valorisés.
- Quantité de compost produit.
- Estimation d'économies d'eau réalisées.

IV - TRANSPORTS

Lors d'une manifestation, le transport peut représenter jusqu'à 80 % des émissions de gaz à effet de serre. Afin de limiter cet impact considérable et de faire évoluer les pratiques individuelles, des solutions et des modes de transports alternatifs peuvent être proposés.

Choisir au moins 3 actions dont l'action obligatoire n° 33 dans la rubrique TRANSPORTS

➤ CO-VOITURAGE

➤ UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN

➤ DEPLACEMENT A L'INTERIEUR DU SITE

➤ TARIFICATION PREFERENTIELLE : parking, transport doux

33. Indiquer sur les documents de communication comment rejoindre le lieu de la manifestation

34. Insérer un module « covoiturage » sur le site Internet de la manifestation
35. Créer un évènement « covoiturage » sur la page Facebook
36. Inscrire la manifestation sur un site dédié au covoiturage.
37. Travailler à des solutions de transports collectifs et alternatifs par le biais de partenariats pour des trajets trains et/ou bus à prix réduits, des offres de tarifs préférentiels pour les personnes se déplaçant en transports en commun et des horaires adaptés à la manifestation (ex : Noctambus)
38. Utiliser des véhicules électriques pour les déplacements du personnel sur le site de la manifestation : vélos à assistance électrique, voitures électriques.
39. Inciter le public à utiliser les modes de transport doux : à pied, à vélo (prévoir des parkings vélos).
40. Réaliser un questionnaire auprès du public pour connaître sa provenance, son mode de déplacement et ses attentes en matière de transports.

- Existence d'une rubrique covoiturage sur Internet (site, page Facebook).
- Nombre de personnes inscrites pour le covoiturage.
- Partenariats transports réalisés.
- Nombre d'utilisateurs des transports en commun.
- Etablissement d'un questionnaire.
- Etude des questionnaires recueillis.

**V – RESTAURATION /
RAVITAILLEMENT /
HEBERGEMENT**

- LOCALE
- ALIMENTATION LABELLISEE
- VAISSELLE
- TRI DES DECHETS
- SELECTION DU LIEU D'HERGEMENT
- DEMARCHE ECO-RESPONSABLE
- BILAN ENVIRONNEMENTAL

Choisir au moins 2 actions dont l'action obligatoire n° 41 dans la rubrique RESTAURATION / RAVITAILLEMENT / HEBERGEMENT

- 41. Privilégier les produits frais, de saison, locaux (nécessitant peu de transports),**
42. Utiliser des produits, si possible, bio, sans OGM, et/ou issus des producteurs locaux ou du commerce équitable.
43. Choisir des prestataires locaux et/ou engagés dans une démarche éco responsable.
44. Utiliser de la vaisselle recyclable, compostable ou réutilisable (ex : gobelets lavables et réutilisables).
45. Trier les déchets issus de la restauration des organisateurs et du public.
46. Sélectionner des lieux d'hébergement proches du site ou facilement accessibles en transport en commun
47. Prévoir les transferts entre les lieux d'hébergement et le site de la manifestation avec des transports doux (collectifs, électriques...).
48. Sélectionner des hébergeurs engagés dans une démarche éco responsable (hôtels, gîtes, chambres d'hôtes etc., labellisés)

**VI – SECURITE / PREVENTION
/ SANTE / SOLIDARITE**

*Choisir au moins 3 actions dont l'action obligatoire n° 49
dans la rubrique **SECURITE / PREVENTION / SANTE /
SOLIDARITE***

**49. Apporter un soin particulier à la sécurité des
pratiques, la prévention des risques et l'organisation
des secours.**

- 50. Assurer la sécurité des participants et du public
- 51. Limiter les nuisances (bruit, pollution, accidents)
- 52. Prévoir des stands de prévention des risques (sécurité routière, alcool, stupéfiants ou produits dopants, MST, etc).
- 53. Agir en faveur de la mixité sociale et intergénérationnelle, et de l'accès à tous
- 54. Encourager activement l'accession des femmes à des postes à responsabilités
- 55. Renforcer l'accessibilité, la visibilité et surtout la participation des personnes en situation de handicap.
- 56. Mobiliser des associations de quartiers pour promouvoir la participation des jeunes et améliorer leur implication dans la vie associative locale.
- 57. Reverser une partie des droits d'inscription à une œuvre caritative
- 58. Ouvrir l'épreuve sportive à tous publics
- 59. Ouvrir l'épreuve aux handicapés
- 60. Créer une épreuve sportive propre (ex : sport automobile, rallye à énergie alternative)
- 61. Créer un prix récompensant la mise en œuvre de préconisations environnementales
- 62. Développer des programmes de pratiques responsables

- Bilan sécurité.
- Fréquentation des stands de prévention.
- Mesures d'accessibilité aux personnes handicapées.
- Nombre de séniors/ jeunes/
femmes/handicapés.

VII – EVALUATION DE LA DEMARCHE

Il est indispensable d'évaluer les actions engagées en faveur de la démarche éco responsable à travers un bilan développement durable. Dans un souci d'amélioration continue, des perspectives d'évolution pourront ainsi être envisagées et présentées en vue des prochaines éditions.

*Choisir au moins 2 actions dont l'action obligatoire N° 63 dans la rubrique **EVALUATION DE LA DEMARCHE***

63. Rédiger le bilan développement durable de la manifestation.

- 64. Evaluation de la démarche (points positifs, points négatifs).
- 65. Etude des possibilités d'amélioration à moyen et long terme.
- 66. Prise en compte des remarques et souhaits des différents acteurs et partenaires du projet.
- 67. Communication du rapport final aux partenaires de la manifestation.

- Publication du bilan développement durable.
- Etablissement d'un questionnaire de satisfaction
- Nombre d'indicateurs utilisés.
- Résultats du bilan.